



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
République française – Liberté – Égalité – Fraternité  
COMpte RENDU DE SEANCE

COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX  
DEPARTEMENT DES YVELINES

**Le Mardi 21 mai 2013, à 19 heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 15 mai 2013, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : Mme BLANC, M. OURGAUD, Mme AUBRIET, M. PAILLAS, Mme THAREAU, M. PLUYAUD, Mme PARENT, M. DAUVERGNE, Mme BASTONI, Mme BOUCHERLE (jusqu'au point 15), M. BOUSSARD (à partir du point 4), M. JUNES, Mme TOUSSAINT, Mme RAMAIN, M. DREYSSE, Mme MAI QUOC (à partir du point 2), M. CRETIN, Mme GARNIER, M. PLASSARD, M. CACHIN, Mme ABHAY (à partir du point 2), Mme LLOBET (à partir du point 2), M. COLOMBANI (à partir du point 4), M. ANADON, M. PARMENTIER, Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, DÉJEAN, Mme PIAU

Pouvoir : Mme BOUCHERLE à partir du point 16 (pouvoir Mme BASTONI)  
M. HOMONT (pouvoir M. OURGAUD)  
M. GRATTEPANCHE (pouvoir M. PLUYAUD)  
Mme VIENNA (pouvoir M. JUNES)  
M. DIANKA (pouvoir M. CRETIN)  
M. HAREL (pouvoir M. CACHIN)  
M. COLOMBANI jusqu'au point 3 (pouvoir M. ANADON)  
Mme DURAND-MASCART (pouvoir Mme BLANC)

Absents : M. BOUSSARD jusqu'au point 3  
Mme MAI QUOC jusqu'au point 1  
Mme ABHAY jusqu'au point 1  
Mme LLOBET jusqu'au point 1  
Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme BOUCHERLE est désignée pour remplir cette fonction.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013**

► Unanimité des votants par 28 voix pour et 7 abstentions (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2013

### ► Unanimité

### INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

Pas de questions présentées.

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. Remplacement d'un élu au sein de l'association DIRE (M. le Maire)  
*Délibération n° 2013/17*

Le Conseil Municipal

Article 1<sup>er</sup> : Approuve la désignation de Madame Corinne PIAU appartenant au groupe « Construisons l'Avenir Ensemble » au sein du Conseil d'Administration de l'Association DIRE.

Article 2 : Le nouveau tableau des élus au sein du Conseil d'Administration de l'Association DIRE est le suivant :

1 – Jean-Pierre HOMONT	4 – José CACHIN
2 – Suzanne BLANC	5 – Pierre PAILLAS
3 – Marie-Noëlle THAREAU	6 – Corinne PIAU

### ► Unanimité

### DIRECTION DES FINANCES

2. Compte de gestion 2012 Ville (Mme Aubriet)  
*Délibération n° 2013/18*

Le Conseil Municipal décide :

#### Article 1er :

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

#### Article 2 :

De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

#### Article 3 :

De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion de l'exercice 2012, transmis par Madame le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► **Unanimité**

3. Compte de gestion 2012 budget annexe des spectacles et du cinéma  
(Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/19

Le Conseil Municipal décide

**Article 1 :**

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Article 2 :**

De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Article 3 :**

De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion de l'exercice 2012 du budget annexe des spectacles et du cinéma, transmis par Madame le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► **Unanimité**

4. Compte Administratif 2012 Ville (Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/20

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence du premier Maire-Adjoint, Madame BLANC, le Conseil Municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2012 Ville qui dégage les résultats suivants

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Section de fonctionnement</b>	49 909 197,44 €	66 428 109,88 €	16 518 912,44 €
<b>Section d'investissement + restes à réaliser</b>	12 611 890,59 € + 3 322 323,83 €	9 543 760,86 € + 1 559 214,00 €	- 3 068 129,73 € - 1 763 109,83 €

► **Unanimité des votants par 31 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

5. Affectation du résultat Ville Compte Administratif 2012  
(Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/21

Le Conseil Municipal décide :

**Article unique :**

D'affecter le résultat 2012 comme suit :

- compte R 002 :	11 687 672,88€
- compte 1068 :	4 831 239,56€
- compte D 001 :	3 068 129,73€

► **Unanimité des votants par 31 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU), le Maire n'ayant pas pris part au vote

6 Compte Administratif 2012 budget annexe des spectacles et du cinéma  
(Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/22

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence du premier Maire-Adjoint, Madame BLANC, le Conseil Municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2012 budget annexe des spectacles et du cinéma qui dégage les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Section de fonctionnement</b>	655 428,90 €	748 044,69 €	92 615,79 €
<b>Section d'investissement</b>	13 414,26 €	45 568,79 €	32 154,63 €
<b>+ restes à réaliser</b>	4 067,88 €		-4 067,88 €

► **Unanimité des votants par 31 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

7. Affectation du résultat 2012 budget annexe des spectacles et du cinéma  
(Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/23

Le Conseil Municipal décide :

**Article unique :**

D'affecter le résultat 2012 comme suit :

- compte R001	:	32 154,53 €
- compte 1068	:	0,00 €
- compte R002	:	92 615,79 €

► **Unanimité des votants par 31 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU), le Maire n'ayant pas pris part au vote

8. Tarifs 2013-2014 (Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/24

Le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : De fixer la grille de quotients du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 :

Tranche	Quotient
Jusqu'à 707,80 €	A
De 707,81 à 942,92 €	B
De 942,93 à 1 133,45 €	C
A partir de 1 133,46 €	D

**ARTICLE 2** : De fixer les tarifs pour l'année scolaire 2013/2014 à :

**A. Activités scolaires et périscolaires**

➤ Restauration scolaire

Quotient	A	B	C	D	Ticket	Hors commune
tarif unitaire	1,19 €	1,78 €	2,38 €	2,98 €	3,57 €	4,05 €

Ticket : Ticket enfant, personnel communal et enseignants.  
H.C. (hors commune)

Les enfants scolarisés dans une C.L.I.S., quelle que soit leur commune de résidence, se verront appliquer le tarif correspondant à leur quotient familial.

➤ Les Centres de Loisirs

Quotient	A	B	C	D	Hors commune
1 journée	10,07 €	12,08 €	12,76 €	13,42 €	44,86 €
½ journée*	7,39 €	8,18 €	8,79 €	9,21 €	30,49 €

\* sans repas

Majoration	
Enfant non inscrit	majoration 100% du tarif selon quotient
Réservation après J-15 (glissant)	majoration de 10% du tarif selon quotient
Annulation après J-15 (glissant)	paiement de la réservation selon quotient

➤ Les garderies périscolaires et les études

tarif unitaire par jour de fréquentation

	A	B	C	D	HC
Tarif unitaire Matin ou Soir	1,71 €	1,83 €	1,96 €	2,13 €	4,00 €

En cas de garderie matin et soir, le tarif unitaire est doublé.

Vacation exceptionnelle : 4,50 €

**Pénalités pour retard** en centres de loisirs et garderies périscolaires : 4,50 € le premier ¼ d'heure et majoration de 10% par ¼ d'heure supplémentaire sur la période de facturation.

➤ Accompagnement à la scolarité (CLAS)

Tarif mensuel : 6,80 €

**B. Activités du Club le Village : Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2013**

➤ Remise en forme

	Adulte		Tarif réduit	
	Commune	H.C	Commune	H.C
<b>Ticket à l'unité</b>	6,40 €	9,00€		
<b>Mensuel</b>	77,50 €	117,00 €		
<b>Trimestriel</b>	133,00 €	196,00 €	82,00 €	121,00 €
<b>Annuel</b>	265,00 €	398,00 €	208,00 €	312,00 €

Définition des trimestres et application du tarif réduit  
(cf. délibération n° 065 du 14 juin 2004)

➤ Les activités en module :

	Adulte		Entreprise	Tarif réduit	
	Commune	H.C.		Commune	H.C.
<b>Module 1 : Badminton, squash ou tennis</b>					
Trimestre	61,80 €	92,60 €	67,50 €	43,50 €	65,30 €
Année	157,00 €	235,00 €	172,00 €	110,00 €	165,00 €
<b>Module 2 : 2 sports au choix entre badminton, squash et tennis</b>					
Trimestre	74,30 €	112,00 €	81,20 €	51,50 €	77,20 €
Année	188,00 €	282,00 €	206,00 €	130,00 €	196,00 €
<b>module 3 : 3 sports badminton, squash, tennis</b>					
Trimestre	89,30 €	134,00 €	97,30 €	61,80 €	92,60 €
Année	224,00 €	336,00 €	246,00 €	157,00 €	235,00 €

Ticket enfant (- 15 ans) accompagné obligatoirement d'un adulte : 2,10 €  
(Tarif applicable aux sports de raquette)

➤ Activités sportives hors module et remise en forme :

	Commune	H.C.
<b>Squash, Tennis, Badminton</b>		
Ticket individuel	5,20 €	6,30 €
Carte 10 Tickets	41,20 €	50,30 €
Location (2 à 3 joueurs – squash uniquement)	11,40 €	17,10 €
Location (2 à 4 joueurs)	14,30 €	21,40 €
Location de raquette	1,80 €	
<b>Ping pong</b>		
1 heure (accès libre pour abonnés)	2,30 €	2,90 €
Location table de ping pong (2 à 4 joueurs)	4,00 €	4,80 €
<b>Volley-ball</b>		
1 heure (accès libre pour abonnés)	1,20 €	1,70 €
Location terrain de volley (2 à 10 joueurs)	4,00 €	4,80 €
<b>Boulodrome</b>		
Ticket unitaire	0,50 €	0,60 €
Abonnement	22,00 €	33,00 €

➤ Autres services proposés par le Club le Village :

Services	Tarifs
Salade, snack	2,80
Anniversaire/par enfant (8 à 12 enfants maximum)	10,80 €
Tournoi avec repas	9,00 €
Tournoi / invité (1 par joueur maxi)	3,80 €
Buffet froid	15,70 €

➤ **Activités des Maisons de Quartier**

✚ **Valeur du ticket**

		Tarifs
Adhésion annuelle pour les adultes (+ 18 ans)		10,80 €
Adhésion annuelle pour les jeunes (- 18 ans)		5,40 €
1 ticket	Valeur = 2,70 €	Prestation entre 3 et 5,99 €
2 tickets	Valeur = 5,40 €	Prestation entre 6 et 9,99 €
3 tickets	Valeur = 8,00 €	Prestation entre 10 et 14,99 €
4 tickets	Valeur = 10,80 €	Prestation entre 15 et 19,99 €
5 tickets	Valeur = 13,50 €	Prestation entre 20 et 24,99 €
6 tickets	Valeur = 16,20 €	Prestation entre 25 et 29,99 €

✚ **Activités des MQ hors ticket**

	Adhérent	Non adhérent et H.C.
Alphabétisation	30,40 € / an	
Ateliers avec intervenants	17,70 € / trimestre	
Ateliers de créations manuelles avec intervenant	27,40 € / trimestre	
Aide aux devoirs	6,70 € / trimestre	
Soirée avec restauration - Adulte	8,60 €	8,50 €
Soirée avec restauration - Enfant	6,50 €	6,50 €
Mini-ateliers	1 ticket loisir	4,30 € la séance
Transport hors Ile de France et Eure et Loire - minibus	1 ticket loisirs	2 tickets loisir
Transport hors Ile de France et Eure et Loire - bus	2 tickets loisir	4 tickets loisir
Sorties jeunes et adultes	Tickets loisirs	100 % prestation

✚ **Secteur Musique Amplifiée**

	Commune	H.C.
<b>Studio de répétition (Louis Juvet)</b> <i>montant par an, musicien 1h / semaine</i>		
Studio 1	17,10 €	29,60 €
Studio 2	14,90 €	25,80 €
<b>Studios pendant les vacances</b> <i>montant par musicien pour 1h / semaine</i>		
Studio 1	1,60 €	3,20 €
Studio 2	1,10 €	2,10 €
<b>Studio d'enregistrement au Conservatoire des Arts (forfait 8 heures par jour)</b>		
la 1 <sup>ère</sup> journée	89,90 €	180,00 €
la 2 <sup>ème</sup> journée	53,90 €	108,00 €
la 3 <sup>ème</sup> journée	35,30 €	71,90 €
dépassement horaire	18,00 € / heure	26,90 € / heure
<b>Concerts</b>	3,20 €	



✚ **Mini-séjours (4 jours maximum)**

Cf. délibération 22 du 14 mars 2011.

✚ **Soirées du CMJ :** 3,50 € la soirée (une boisson incluse)

✚ **Activités de la Ludothèque :**

	<b>Commune</b>	<b>H.C.</b>
Adhésion annuelle	20,70 €	23,40 €
Prêt de jeux (avec caution)	0,90 €	0,90 €
Caution pour les prêts de jeux	86,20 €	86,20 €
Accueil libre (jeux sur place sans prêt)	4,50 €	4,50 €

✚ **Sorties famille été en sable :**

La participation des familles est fixée comme suit :

Quotient A	33% du prix de revient
Quotient B	50% du prix de revient
Quotient C	67% du prix de revient
Quotient D	83% du prix de revient

**C. Activités culturelles**

Conditions d'inscription et dégressivité : cf. délibération 065 du 14 juin 2004

➤ *Cours de théâtre et activités du conservatoire d'arts plastiques*

<b>Tarif Annuel*</b>	<b>1er inscrit</b>	<b>2ème inscrit</b>	<b>3e inscrit</b>	<b>H.C.</b>
<b>1 Heure</b>	108,00 €	90,00 €	54,00 €	306,90 €
<b>1 Heure 30</b>	162,00 €	121,50 €	81,00 €	470,70 €
<b>2 Heures</b>	216,00 €	162,00 €	108,00 €	614,70 €
<b>2 Heures 30</b>	270,00 €	202,50 €	135,00 €	768,60 €
<b>3 heures</b>	324,00 €	243,00 €	162,00 €	921,60 €
<b>Cours préparatoires</b>				
- Arts plastiques (2 heures)	162,00 €	121,50 €	81,00 €	614,70 €
- Arts plastiques (3 heures)	270,00 €	202,50 €	135,00 €	768,60 €
- Arts plastiques (4 heures)	324,00 €	243,00 €	162,00 €	921,60 €
- École de théâtre (3 heures)	216,00 €	162,00 €	108,00 €	614,70 €

H.C. : Hors commune / \*facturation au trimestre et au mois pour les prélèvements.

Dans le cadre des inscriptions aux ateliers O Clair de la Lune uniquement, seul le tarif ignymontain est appliqué à l'ensemble des élèves, afin d'encourager l'accessibilité aux ateliers et la mixité. L'intégration des ateliers O Clair de la Lune au sein de l'école municipale de théâtre implique l'application d'un tarif unique.

Ateliers O clair de la Lune	Tarif unique annuel*
- cours enfants	162,00 €
- Cours adolescents	216,00 €
- Cours adultes	324,00 €

\*facturation au trimestre et au mois pour le prélèvement automatique

➤ Conservatoire de musique

Tarifs annuel*	1er inscrit	2e inscrit	3e inscrit	H.C.
<i>Jardin</i>	195,30 €	154,80 €	114,30 €	313,20 €
Eveil/Formation musicale	292,50 €	227,70 €	162,90 €	353,70 €
Formation musicale et instrument (1) Formation musicale et ateliers	555,30 €	422,10 €	294,30 €	1 737,00 €
Ensembles instrumentaux (2) ou chorales	33,30 €	33,30 €	33,30 €	65,70 €
Instrument seul (1) ou Cursus personnalisé (sous conditions)	372,60 €	287,10 €	203,40 €	1 150,20 €

(1) Les tarifs donnent droit à l'accès aux ensembles instrumentaux (inclus dans le cursus).

\*Facturation au trimestre et au mois pour le prélèvement automatique.

(2) L'inscription aux ensembles instrumentaux hors cursus est soumise au passage de tests d'évaluation de niveaux.

➤ Activités créatifs et artistiques (cartonnage, couture, encadrement, guitare)

Tarif annuel*	1er inscrit	2ème inscrit	3e inscrit	H.C.
<b>1 heure par semaine</b>	78,30 €	59,40 €	39,60 €	135,00 €
<b>1 heure 30 par semaine</b>	117,00 €	88,20 €	59,40 €	203,40 €
<b>2 heures par semaine</b>	156,60 €	117,00 €	78,30 €	271,80 €
<b>2 heures 30 par semaine</b>	196,20 €	147,60 €	98,10 €	339,30 €
<b>2 heures 30 tous les 15 jours</b>	98,10 €	73,80 €	49,50 €	169,20 €
<b>3 heures par semaine</b>	234,00 €	176,40 €	117,00 €	407,70 €

\* Facturation au trimestre et au mois pour le prélèvement automatique.

➤ Stages été, petites vacances (toute activité culturelle), tarif hors matières premières

	Commune	HC
Stages été, petites vacances en demi-journée*	34,50 €	60,30 €
<b>Stages Samedi 6 h ou Dimanche 6h</b>		
Sans modèle vivant	13,70 €	24,00 €
Avec modèle vivant	18,00 €	28,40 €
<b>Samedi et dimanche : 10 h</b>		
Sans modèle vivant	26,90 €	47,20 €
Avec modèle vivant	35,70 €	55,80 €

\*Application d'un prorata en cas de semaine de vacances ne comprenant pas 5 jours  
Stage en 1/2 journée d'une durée de 15 h / semaine

➤ Conférences

4,80 € la séance – 18,00 € le carnet de 5 tickets.

➤ Salle Jacques Brel : Cinéma

• Cinéma

	Tarif normal	Tarif réduit	H.C.
La séance	5,70 €	3,80 €	
Carte de 10 places	38,00 €		
Séances scolaires, centres sociaux et centres de loisirs (1 accompagnateur gratuit pour 8 enfants)	2,70 €		3,70 €
Lycéens et apprentis, collégiens	2,50 € *		
Séance lors de la fête du cinéma	tarif national arrêté par le CNC		

\* Tarif déterminé lors de la signature de la convention avec l'ACRIF.

Lors de manifestations exceptionnelles (spéciale Galopins, Nuit du Fantastique...), le spectateur doit prendre impérativement au minimum les 2 premiers films.

• Connaissance du Monde

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif scolaire
La séance*	8,00 €	7,00 €	4,00 €

\* Tarif déterminé dans le cadre de la convention signée avec la société TERRE DES MONDES.

## D. Spectacles

Application tarif réduit : cf. délibération 065 du 14 juin 2004

### ➤ Spectacles vivants à la Ferme du Manet et à Jacques brel

Catégorie de spectacles vivants en fonction du coût du spectacle	Tarif plein	Tarif réduit
Tarif A	16,70 €	14,20 €
Tarif B	19,40 €	16,70 €
Tarif C	23,80 €	20,30 €
Tarif D	29,00 €	24,70 €
Tarif E	34,20 €	29,00 €
Tarif F	44,50 €	37,80 €
Tarif G	54,90 €	46,60 €

### ➤ Spécificité du tarif pour les spectacles « Spécial jeunes »

	Tarif
Spectacle Spécial Jeune	14,20 €

### ➤ Spectacle jeune public et familial

		Adulte	tarif réduit	- 12 ans
spectacle familial (dimanche après midi)	Ferme du Manet	15,80 €		10,80 €
	Salle J. Brel	11,60 €		8,10 €
spectacle jeune public (mardi soir – salle J. Brel)	Salle J. Brel	11,60 €	8,10 €	2,70 €

		Commune	Hors commune
Séances scolaires	collèges et lycées (par élève) <i>1 accompagnateur gratuit pour 10 élèves</i>	6,30 €	
	maternelles et primaires (par élève) <i>1 accompagnateur gratuit pour 8 élèves</i>	2,70 €	4,50 €

### ➤ Concerts organisés par le conservatoire de musique

	Tarif normal	Tarif réduit	Enfant – 12 ans	Adhérent *
Places individuelles	11,60 €	8,10 €	2,70 €	5,70 €

\*Tarif appliqué pour les adhérents du conservatoire de musique

➤ Manifestations culturelles

Manifestations	Prestation	tarif
SALON DES ARTS	Droits d'inscription :	
	- Artistes domiciliés à Montigny - Artistes domiciliés hors Montigny	17,90 € 27,20 €

Application tarif réduit : cf. délibération 065 du 14 juin 2004

**E. Activités sportives**

➤ Squash

	Adulte	Réduit*	Entreprises
Abonnement / carte entreprise	65,40 €	47,30 €	65,40 €
Ticket invité 1/2 heure	3,60 €		
Caution	15,00 €		

\* 12-16 ans, étudiant (moins de 25 ans)

➤ Tennis des IV Pavés

	<16 ans	Etudiant (-25 ans)	Adulte	Conjoint
Abonnement	43,50 €	56,20 €	96,00 €	77,00 €
Jeton d'éclairage	1,40 €			

➤ Stages – Ecoles

Stages	Tarif
Omnisports	34,50 €
P'tits sportifs	71,30 €
Golf	54,80 €
Pleine nature	73,30 €
<b>Ecoles</b>	
Ecole de Sport Ecole de Plein Air Ecole des P'tits Bouts	95,20 € (annuel)

\* Règles d'inscription : cf. délibération du 14 juin 2004

➤ Location d'équipements sportifs

	Tarif à l'heure
<b>Location de gymnases</b>	
Grande salle	33,00 €
Petite salle	27,50 €
Location d'équipement couvert aux écoles secondaires	2,40 €
<b>Gymnase Pierre de Coubertin</b>	
Grande salle mur d'escalade	270,00 €
Petite salle	180,00 €
<b>Préparation de la salle</b>	
Grande salle	539,00 €
Petite salle	359,00 €
<b>Location de terrain</b>	
Terrain en herbe	41,90 €
Terrain stabilisé ou synthétique	32,90 €
Terrain de pétanque	11,90 €
Piste d'athlétisme	27,70 €
Traçage	45,50 € (forfait)

➤ Centre Aquatique : Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2013

✚ Entrées piscine :

	Adulte		Jeune *		Enfant		Adulte, jeune ou enfant	
	Commune	H.C.	Commune	H.C.	Commune	H.C.	Commune	H.C.
1 entrée	4,70 €	7,00 €	3,00 €	4,40 €	1,70 €	2,60 €		
Carte 10 entrées	41,40 €	64,50 €	23,30 €	35,30 €	11,50 €	17,20 €		
Ticket familles nombreuses	3,30 €		1,70 €		1,30 €			
Carte 20 heures							46,60 €	69,90 €
Abonnement annuel	187,00 €	280,00 €						
tarif promotionnel(1)	4,00 €	6,00 €						

\* Jeune : de 5 à moins de 25 ans

(1) applicable ponctuellement sur arrêté de Monsieur le Maire

Casier	0,50 €
Remplacement carte perdue ou volée	3,30 €
Caution bracelet	16,10 €
Pour les écoles privées, collèges, lycées publics et privés et établissements de formation professionnelle, ligne d'eau à l'heure	11,00 €
Lignes d'eau bassin loisirs à l'heure	22,00 €
Location ligne d'eau à l'heure	52,40 €
Location de l'équipement à l'heure	612,00 €
Centre de loisirs	1,70 €

(Organismes ignymontains et vicinois - enfants et encadrement)

✚ Relaxation – Sauna - Hammam (avec accès piscine)

	Adulte	
	Commune	H.C.
1 entrée	9,40 €	11,60 €
Carnet 10 entrées	70,00 €	93,30 €
Abonnement annuel	365,00 €	475,00 €
tarif promotionnel(1)	8,00 €	9,90 €

Les cartes ont une validité d'un an, à compter de la date d'achat

(1) applicable ponctuellement sur arrêté de Monsieur le Maire

✚ Remise en forme et musculation (sans accès piscine) :

	Commune	H.C.
Séance 1h30	6,40 €	9,00 €
Semestriel	158,00 €	238,00 €
Annuel	265,00 €	398,00 €

✚ Activités aquatiques (avec accès piscine) :

	Adulte		Jeunes *	
	Commune	H.C.	Commune	H.C.
<b>Aquagym et jardin aquatique</b>				
Séance	4,00 €	4,80 €		
Semestriel	63,80 €	76,40 €		
Annuel	124,00 €	148,00 €		
<b>Bébés nageurs et activités handicap</b>				
Séance	4,60 €	5,60 €		
Semestriel	64,00 €	75,30 €		
<b>Ecole nationale Aquaperf</b>				
Trimestriel (1)	56,00 €	67,20 €	49,00 €	58,80 €
Annuel	163,00 €	196,00 €	122,00 €	147,00 €

\* Jeune : de 5 à moins de 25 ans

(1) en cas d'inscription en cours d'année sous réserve de places disponibles

Règles relatives aux effectifs et durée : cf. délibération 065 du 14 juin 2004

✚ Pack remise en forme – relaxation - piscine :

	Commune	H.C
Annuel	439.00 €	659.00 €
Semestriel	264.00 €	396.00 €

## F. Évènements communaux

Manifestations		Tarifs	
		le mètre linéaire	
Marché de Noël		Commune	H.C.
	Associations	17,60 €	27,40 €
	Particuliers	28,20 €	39,50 €
	Artisans	45,10 €	63,10 €
	Stand professionnel alimentaire	121,00 €	155,00 €
Vide grenier		le mètre linéaire	
	Particuliers et associations	7,80 €	15,80 €
	Commerçants alimentaires professionnels	15,80 €	
Toutes animations (organisées par la ville)			
	Animation (jeux, manèges...), le ticket	1,00 €	
	Repas	9,00 €	
	Tee shirt	5,60 €	
	Petite affiche	2,70 €	
	Grande affiche	5,50 €	
	Commerçant alimentaire professionnel hors marché de Noël	15,80 € (le mètre linéaire)	
	Tarif pour emplacement artisan et alimentaire	54,00 €	
	Vente ambulatoire	41,80 €	
Fête de l'auto et de la moto			
	Inscription par véhicule	4,50 €	
	Inscription par véhicule (parcours extérieur à Montigny)	5,60 €	
	Location d'un stand autre qu'alimentaire	5,60 € (le mètre linéaire)	
Fête de quartiers			
	Repas adulte	5,40 €	
	Repas enfant	2,70 €	



## G. Maison de la Réussite

Application du tarif réduit, horaires : cf. délibération du 14 juin 2004

### ➤ Formation informatique

Activités	Durée	Tarifs Commune	Tarif HC
Créneaux libres	Cartes de 5 séances	18,00 €	36,00 €
	Cartes de 10 séances	30,60 €	61,00 €
Cours d'informatique	8 heures	36,00 €	71,90 €
	10 heures	45,00 €	89,90 €
	20 heures	89,90 €	180,00 €
Session gratuite pour les demandeurs d'emploi MIE	2 heures par semaine	4 sessions gratuites	

- Disquette informatique/CR ROM : 1,00 € /1,60 € - 50 feuilles de papier blanc : 1,00 €

### ➤ Formations linguistiques pour adultes

	Adulte		Tarif réduit
	communs	HC	commune
tarif annuel	154,50 €	309,00 €	129,90 €

*Paieement au trimestre possible par prélèvement*

### ➤ Activités pour les enfants et les jeunes

✚ Ateliers de langue (pour les enfants de primaire)

	Tarif annuel
Ateliers anglais	129,90 €

*Paieement au trimestre possible par prélèvement*

✚ Renforcement des acquis collège et lycées : (maths et français, anglais, allemand).

Renforcement des acquis (collèges et lycées)	A	B	C	D
Tarif annuel* (novembre à juin)	65,70 €	85,20 €	111,00 €	130,80 €
Tarif semestriel* (janvier à juin)	43,80 €	56,80 €	74,00 €	87,20 €
Tarif trimestriel (avril à juin)	21,90 €	28,40 €	37,00 €	43,60 €

*Paieement au trimestre possible par prélèvement*

✚ Stages révisions scolaires :

	A	B	C	D
Stage révisions scolaires – 5 jours	18,60 €	24,10 €	31,60 €	37,10 €

✚ Stages Sport et Informatique – Stages Culture et Informatique

Stage de 5 jours	A	B	C	D
- journée + repas	62,10 €	70,40 €	81,50 €	89,70 €

## H. Petite Enfance

### ➤ Crèches :

Se reporter à la délibération relative à la mise en place de la prestation de service unique (P.S.U.) fixant le barème de participation familiale dans les équipements d'accueil de jeunes enfants.

Ressource plancher	608,88 €
Ressource plafond	5 430,43 €
Pénalité pour retard	4,50 € par ¼ d'heure après l'horaire de fermeture de l'équipement

## I. Divers

	Tarifs
<b>Objets de communication* prix coûtant</b>	
Polo vert	14,60 €
Parapluie	15,80 €
Montre modèle Homme ou Femme	18,00 €
Cravate	21,40 €
Cravate en soie	27,90 €
Foulard	18,00 €
Casquette	3,10 €
Stylo Pierre Cardin	5,00 €
Stylo Adler	3,80 €
Monographie de Montigny le Bretonneux	6,20 €
Ouvrage retraçant l'histoire de Montigny le Bretonneux	17,00 €
Abonnement Journal l'Ignymontain (11 numéros)	8,90 €
<b>Cimetière, concessions et colombarium</b>	
10 ans	132,00 €
15 ans	197,00 €
30 ans	395,00 €
Droit de dépôt d'urne	110,00 €
Taxe d'inhumation	110,00 €
Taxe forfaitaire par caveau provisoire à partir du 9 <sup>ème</sup> jour	34,00 €
Taxe de réunion ou d'exhumation de corps	34,00 €
Les concessions "caveau" sont d'une durée minimale de 30 ans	
<b>Cafétéria (tous équipements et manifestations)</b>	
Sandwichs	2,10 €
Boissons fraîches	1,00 €
Boisson chaude (café, thé, chocolat) ou au verre	0,50 €
Confiseries	1,00 € / 0,50 €
<b>Autres</b>	
Photocopie (la page)	0,20 €

## J. Location de salle / d'équipement communal

Condition de location et horaires cf. délibération 065 du 14 juin 2004

➤ **Salle de spectacle J.Brel**

Caution : 269,00 €.

- ✚ Location aux associations, écoles, centres de loisirs de Montigny-le-Bretonneux et aux formations politiques en période de campagne électorale.

Module demi-journée	44,00 €
Journée	87,00 €
Pénalité pour dépassement d'horaire (après 24h)	25,00 €

- ✚ Location aux écoles ou associations non-Ignymontaines et formations politiques hors période de campagne électorale.

Module demi-journée	552,00 €
Journée	1 021,00 €

➤ **Salle Gauguin**

- ✚ **Aux associations culturelles uniquement**

Module de 5 h	44,00 €
Module de 10 h	87,00 €
Pénalité pour dépassement d'horaire	25,00 €/heure

- **Location de salle de réunion par les associations syndicales immobilières** (salle J. Brel, Maison de quartier, Gymnases)

Location de salle	38,00 €
Caution	172,00 €
Dépassement horaire (le ¼ d'heure)	4,50 €

- **Location de salle de réunion du Club le Village**

Location de salle journée	269,00 €
Location salle ½ journée	143,00 €
Caution	269,00 €
Dépassement horaire (le ¼ d'heure)	4,50 €

- **Location aux associations à caractère social**

Location le m2 charges comprises / an	95,00 €
---------------------------------------	---------

### **ARTICLE 3 :**

De fixer le montant de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non-ménagers, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, à :

	Tarif annuel
<b>Conteneur classique</b>	
Petit bac (environ 120 l)	75,00 €
Moyen bac (environ 260 l)	245,00 €
Grand bac (environ 360 l)	390,00 €
Très grand bac (environ 660 l)	810,00 €
Grand bac supplémentaire	775,00 €
Très grand bac supplémentaire	1 550,00€
<b>Dotation conteneur spécifique emballage</b>	
Petit bac tri sélectif (environ 180 l)	19,40 €
Moyen bac tri sélectif (environ 260 l)	27,80 €
Bac 2 roues environ 120 l	10,42 €
Bac 2 roues environ 240 l	20,85 €
Grand bac tri sélectif (environ 360 l)	29,60 €
Très grand bac tri sélectif (environ 660 l)	72,00 €

La facturation des bacs de 121 à 660 litres pourra être effectuée trimestriellement.

### **ARTICLE 4 : Dispositions particulières au paiement des prestations par prélèvement bancaire**

En cas de rejet du prélèvement, il est procédé à l'émission d'un titre de recettes du montant des prestations facturées majoré de 10 %. En cas de rejet de prélèvement deux mois consécutifs, la ville se réserve le droit de suspendre unilatéralement le prélèvement.

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 7 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU)

9. Décision Modificative n°1 – Budget annexe des spectacles et du cinéma (Mme Aubriet)  
Délibération n° 2013/25

Le Conseil Municipal décide

#### **Article 1er :**

D'ajuster les crédits en dépenses de fonctionnement réelles comme suit :

SECTION	CHAPITRE	NATURE	DÉBIT	CREDIT
FONCTIONNEMENT	011	6228	- 2 000,00	
	67	6718	+ 2 000,00	
			0	0

► **Unanimité**

10. Fonds de concours CASQY 2012 (M. Plassard)  
*Délibération n°2013/26*

Le Conseil Municipal :

**Article 1 :**

Demande à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours d'investissement au titre de la réfection de la rue de l'Armorique, de la réfection du groupe scolaire Jules Verne, des travaux de l'ALSH Manet et de la réfection du square Poirier Saint-Martin, sachant que ce fonds de concours est d'un montant maximum de 804 666 €, et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune.

**Article 2 :**

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant des opérations HT : 1 622 488 €

Subvention(s) : 0,00 €

Coût restant à la charge de la commune : 1 622 488,00 €

Fonds de concours sollicité : 804 666 €

► **Unanimité**

11. Demande de subvention pour les travaux du relais des séniors  
(M. Plassard)  
*Délibération n° 2013/27*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de tout organisme et collectivité, et notamment auprès de l'Etat, susceptible d'attribuer une aide financière au projet de réalisation d'un relais des seniors.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents, notamment les contrats d'aide financière, s'y rapportant.

► **Unanimité**

12. Demande de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (M. Plassard)  
*Délibération n° 2013/28*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

## **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide.

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 7 voix contre** (*Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN, Mme PIAU*)

## **URBANISME-FONCIER**

13. Dénomination de la voie reliant l'avenue Paul Delouvrier à l'avenue du Pas du Lac (*M. Boussard*)  
*Délibération n° 2013/29*

Le Conseil Municipal décide de dénommer la voie reliant l'avenue Paul Delouvrier à l'avenue du Pas du Lac conformément au plan annexé - rue des Cigognes.

### **► Unanimité**

14. Dénomination du passage entre l'UFR de médecine et le Lycée Émilie de Breteuil (*M. Boussard*)  
*Délibération n° 2013/30*

Le Conseil Municipal décide de dénommer le passage entre l'UFR de Médecine et le bâtiment technique du lycée Emilie de Breteuil conformément au plan annexé :

- passage d'Hippocrate

### **► Unanimité**

15. Demande de cession de deux parcelles aux cottages Clos de Montigny  
(*M. Pluyaud*)  
*Délibération n° 2013/31*

Le Conseil Municipal décide de donner un avis de principe favorable à la cession à la ville des parcelles AO 510 ET AO 511 en partie sous réserve que le bien soit en bon état.

### **► Unanimité**

16. Point d'information : Schéma Départemental pour l'Accueil des gens du voyage 2012-2018 (*M. Pluyaud*)

Les élus prennent connaissance du dossier.

17. Porter à connaissance de l'arrêté préfectoral portant sur l'installation classée de la Société ARGAN – 27 rue Hennequin à Trappes (*M. Pluyaud*)  
*Délibération n° 2013/32*

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral n° 20133035-0004 du 4 février 2013 autorisant l'exploitation dudit entrepôt.

18. Avis sur installations classées pour la protection de l'environnement : Ouverture d'une enquête publique présentée par la société ERAMET RESEARCH, site de Trappes (M. Crétin)  
*Délibération n° 2013/33*

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

► **Unanimité**

19. Point d'information : Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Prescription, Modalités de concertation, demande de subvention (M. Junes)

Les élus prennent connaissance du dossier.

20. Point d'information concernant le conventionnement de la CASQY avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) (M. Junes)

Les élus prennent connaissance du dossier.

21. Bilan de la politique foncière 2012 (pour information) (M. Junes)  
*Délibération n° 2013/34*

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la politique foncière de la commune qui est annexé au compte administratif de la commune

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

22. Actualisation du tableau des effectifs (M. Grattepanche)  
*Délibération n° 2013/35*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 : LA SUPPRESSION ET CREATION des postes ci-après**

	SUPPRESSION	CREATION
Modification du temps de travail	1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à 28 H	1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Changement de filière	1 adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe  1 adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe  1 adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
Organigramme DSI	Ingénieur	Attaché principal
Organigramme de la Culture	Suppression du poste d'attaché principal – Direction de la Culture	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Service technique Bâtiment Menuiserie	Agent de maîtrise Nécessité de réorganiser le service ce qui implique la suppression du poste	

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours

► **Unanimité**

23. Mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR) (Mme Boucherle)  
Délibération n° 2013/36

Le Conseil Municipal

**Article 1.** – **DECIDE D'INSTITUER**, selon les modalités précisées ci-après et dans la limite des textes applicables à l'Etat :

- la prime de fonctions et de résultats, aux agents relevant des grades suivants :

Grades	I – PFR – Part fonctionnelle				II – PFR – Part liée aux résultats				Plafonds I+ II
	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef. maxi	Montant individuel maxi	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef. maxi	Montant individuel maxi	
Directeur	2 500	1	6	15 000	1 800	0	6	10 800	25 800
Attaché Principal	2500	1	6	15 000	1 800	0	6	10 800	25 800
Attaché	1750	1	6	10 500	1 600	0	6	9 600	20 100



**Article 2 : FIXE la part liée aux fonctions en tenant compte :**

- de l'emploi type
- du niveau d'expertise
- des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées

GRADES	NIVEAUX	CATEGORIE DE FONCTIONS	COEF. MAX.
Directeur / Attaché principal	1	DGS	6
Attaché principal	1	DGA	5.5
	2	Directeur encadrant + de 10 agents et/ou technicité en RH, finances, achats et marchés publics, gestion immobilière/foncière et contentieux	5
	3	Directeur encadrant - de 10 agents et/ou technicité en RH, finances, achats et marchés publics, gestion immobilière/foncière et contentieux	4.5
	4	Chargé de mission sur des missions transversales et stratégiques	4
Attaché	1	Directeur / Chef de service encadrant + de 10 agents et/ ou expertise particulière	5
	2	Directeur / Chef de service encadrant - de 10 agents et/ ou expertise particulière	4.5
	3	Directeur / Chef de service / Chargé de Mission encadrant ou adjoint à un Dr de service + de 10 agents et/ ou expertise particulière	4

**Article 3 : DECIDE DE RETENIR POUR CHAQUE GRADE / NIVEAU, les coefficients suivants :**

**Article 4 : FIXE la part liée aux résultats en tenant compte des éléments suivants appréciés sans le cadre de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir :**

- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions de niveau supérieur

**Article 5 : PRECISE QUE LA PFR sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.**

**Article 6 : modalités de maintien ou de suppression de la P.F.R. :**

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : la prime de fonctions et de résultats suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, la prime sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de la prime de fonctions et de résultats est suspendu.

**Article 7 : Périodicité de versement :**

La part liée aux fonctions et la part liée aux résultats seront versées mensuellement.

Toutefois, l'Autorité Territoriale se réserve le droit de verser, à titre exceptionnel un complément à la part liée aux résultats dès lors que des missions exceptionnelles ont été effectuées et que les objectifs ont été atteints.

Ce versement exceptionnel, dans les limites fixées, pourra être versé au cours et/ou au terme de l'année concernée sans pour autant être reconductible d'une année sur l'autre.

**Article 8 : Clause de revalorisation:**

La prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

**Article 9 : La date d'effet :** les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>ER</sup> juin 2013.

**Article 10 :** L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

**Article 11 :** Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

► **Unanimité des votants par 37 voix pour et 2 abstentions** (*Mme PETIT, M. DÉJEAN*)

24. Dispositif d'accès à l'emploi titulaire (*M. Grattepanche*)  
*Délibération n° 2013/37*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1. D'ADOPTER** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé à la présente délibération.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à confier au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et de signer avec le CIG la convention correspondante.

**Article 3 : DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2013 et seront à inscrire aux budgets des années suivantes.

► **Unanimité**

**PETITE ENFANCE**

25. Évolution de la prestation indemnité de garde crèche SNCF (*Mme Bastoni*)  
*Délibération n° 2013/38*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** D'approuver l'avenant à l'article 4 de la Convention d'Objectifs et de Financement permettant un déplafonnement de l'Indemnité de Garde Crèche.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer cette convention.

► **Unanimité**

26. Convention d'objectifs et de financement, prestation de service unique, Mutualité Sociale Agricole (Mme Bastoni)  
*Délibération n° 2013/39*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** D'approuver les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'accueil de jeunes enfants pour une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, reconductible, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant la date anniversaire.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer les conventions relatives à chacun des établissements éligibles.

► **Unanimité**

**DIRECTION DES SPORTS**

27. Acompte sur subvention aux associations sportives, saison 2013-2014  
*(M. Dauvergne)*  
*Délibération n° 2013/40*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :**

De verser aux associations sportives, bénéficiaires de subvention, un acompte pour la saison 2013/2014, égal à un tiers du montant perçu en 2012, considérant que la saison à venir court du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**Acompte sur subvention correspondant  
à 1/3 de la subvention 2012**

. <i>A.S.M.B.</i>	<i>61 193 €</i>
. <i>V.C.M.B.</i>	<i>2 066 €</i>

*A noter que la répartition de la subvention entre les sections ne relève pas du Conseil Municipal.*

. <i>Baseball</i>	<i>4 733 €</i>
. <i>Montigny Gym</i>	<i>3 500 €</i>
. <i>T.C.I. (Tennis Club Ignymontain)</i>	<i>2 700 €</i>
. <i>SMAC (Stadium Montigny Athlétique Club)</i>	<i>2 333 €</i>
. <i>Badminton</i>	<i>1 533 €</i>
. <i>C.I.E.L. (Club Ignymontain d'Escalade Libre)</i>	<i>433 €</i>
. <i>La Carpe de l'Étang</i>	<i>267 €</i>

-----  
*79 758 €*

**Article 2** : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65.

► **Unanimité**

28. Subventions exceptionnelles pour aide au transport individuel ou collectif aux associations sportives, année 2013 (M. Dauvergne)  
*Délibération n° 2013/41*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'attribuer une subvention exceptionnelle pour un montant total de 6 518 Euros aux associations suivantes :

- Asmb Handball
  - Déplacement à Plouvorn le 23 février 2013 : 1 975,00 €
  - Déplacement à Landivisau du 19 janvier 2013 : 1 975,00 €
- Montigny Gym
  - Déplacement du 25 au 27 janvier 2013 à Brest pour 6 gymnastes : 620,00 €
- Asmb Rugby
  - Déplacement à Coulommiers le 9 février 2013 (équipe cadets) : 310,00 €
  - Déplacement à Sélestat le 23 et 24 mars 2013 (équipe féminines 2) : 1 638,00 €

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65.

► **Unanimité**

**DIRECTION DE LA CULTURE**

29. Demande de subvention au Conseil Général – Conservatoire de musique à rayonnement communal (Mme Ramain)  
*Délibération n° 2013/42*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour le Conservatoire de Musique dans le cadre du programme d'aide au développement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique.

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour le Conservatoire de Musique dans le cadre du programme d'aide aux projets.

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour le Conservatoire de Musique dans le cadre du programme d'aide à l'achat d'instruments de musique.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente au versement des subventions

Article 5 : dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

► **Unanimité**

### EVENEMENTIEL

30. Demande de subvention de l'Association les Motards en balade  
*Délibération n° 2013/43*

Le Conseil Municipal décide :

#### Article 1er :

De verser une subvention de 1829.13 € à l'association Les Motards en Balade.

#### Article 2 :

Que les crédits correspondants sont prévus au budget 2013.

► **Majorité des votants par 36 voix pour, une voix contre (M. MANCEAU), deux abstentions (Mme PETIT, M. DEJEAN).**

### REPONSE AUX QUESTIONS ORALES

Aucune question inscrite.

### RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES

### AFFAIRES DIVERSES

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 55**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du mardi 21 mai 2013, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le mardi 28 mai 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération

  
Michel LAUGIER